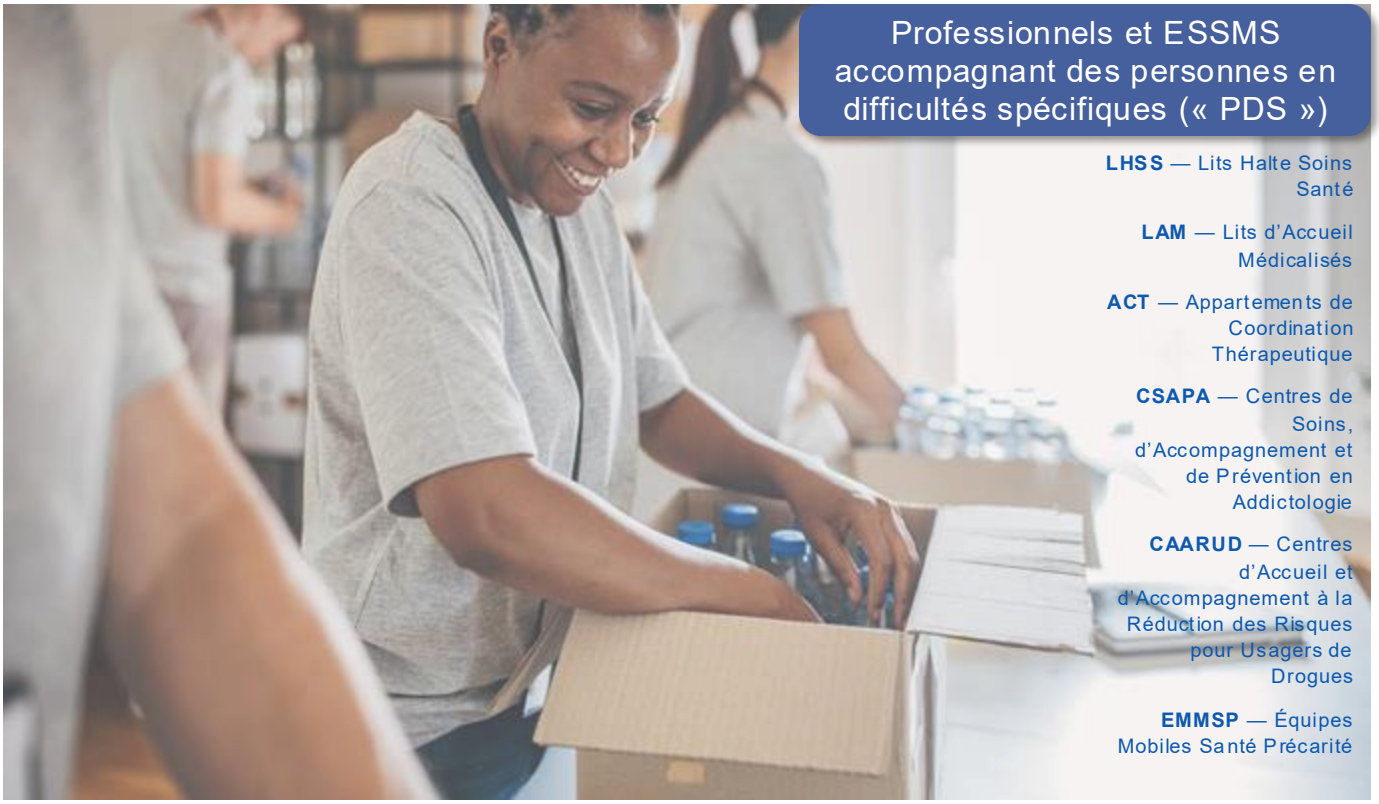
MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

LA E-SANTÉ FRANÇAISE

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Ségur du Numérique en Santé
Dossier Usager Informatisé (DUI)



Professionnels et ESSMS accompagnant des personnes en difficultés spécifiques (« PDS »)

LHSS — Lits Halte Soins Santé

LAM — Lits d'Accueil Médicalisés

ACT — Appartements de Coordination Thérapeutique

CSAPA — Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

CAARUD — Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues

EMMSP — Équipes Mobiles Santé Précarité

Que vous apporte votre DUI référencé Ségur Vague 2 ?

Simplifier et améliorer les services numériques du quotidien

Gagner du temps et fiabiliser les remontées de données

Produire les documents de transmission des données de santé

Sécuriser les données et les accès pour un DUI fiable et de confiance

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

SÉGUR NUMÉRIQUE

Mieux comprendre les outils et services numériques

Des services connectés autour du dossier usager informatisé

Cette page vise à vous donner une vision d'ensemble de ces services, en montrant : leur rôle respectif, leurs articulations, et leur intérêt pour les professionnels et structures ***intervenant auprès des personnes âgées.***

Le DUI s'inscrit dans un **écosystème de services numériques nationaux**, qui permettent de partager, sécuriser et fiabiliser les informations.

Mon espace santé est l'espace numérique personnel de la personne, qui permet de stocker, consulter et partager ses documents de santé avec les professionnels de son choix. Le consentement de l'usager est nécessaire pour la création de son espace.

En savoir plus : ICI

Mon espace santé (MES)

le carnet de santé numérique de la personne

Les structures peuvent alimenter cet espace avec certains documents produits dans le cadre de l'accompagnement, avec l'accord de la personne.

Dans le secteur des **personnes en difficultés spécifiques**, les professionnels peuvent accéder à Mon espace santé, selon leur équipement et leurs habilitations. Cet accès reste encore variable selon les structures et les usages sur le terrain.

Le **DUI** constitue le **socle du suivi social et administratif, et s'adapte aux pratiques d'accompagnement** (hébergement, insertion, suivi des situations).

En savoir plus : ICI

Dossier Usager Informatisé (DUI)

outil principal utilisé par les professionnels

- **Accès aux informations utiles**
- **Saisie et suivi de l'accompagnement**
- **Production de documents**

Un service d'authentification du professionnel

Pro Santé Connect

Authentification sécurisée

Un service d'identification du résident

Identité Nationale de Santé (INS)

Un service d'échange

Messagerie Sécurisée de Santé (MSSanté)

Simplifier et améliorer les services numériques du quotidien

OBJECTIF 1

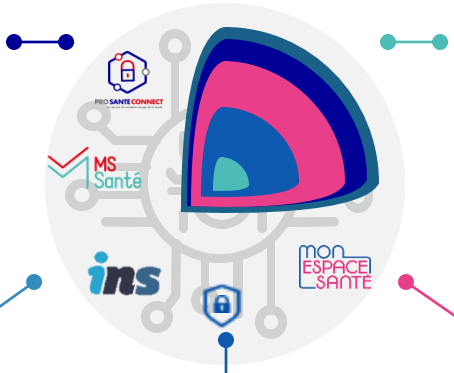
Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 ne se contente plus d'intégrer les services socles, il permet désormais leur **utilisation fluide et intégrée** dans vos pratiques métier, **sans rupture** entre les outils.

Accès simplifié et sécurisé aux services

Vous accédez à l'ensemble de vos services (DUI, Mon espace santé, INS) via **Pro Santé Connect**, avec une authentification unique.

Moins d'identifiants à gérer, un accès sécurisé et une navigation fluide entre les outils, même en situation d'urgence.



Echanges fluides et optimisés via la messagerie sécurisée de santé

Les documents reçus via la **MSSanté** sont intégrés plus facilement dans le DUI, sans ressaisie. Vous disposez de **boîtes aux lettres** adaptées à vos usages : nominatives, organisationnelles et/ou applicatives.

Des échanges sécurisés, tracés, compatibles avec les pratiques actuelles (Webmail).

Identité usager fiable et partagée

L'utilisation de **l'Identité Nationale de Santé (INS)** devient plus simple au quotidien, avec une gestion des traits d'identité facilitée.

Une identité unique et vérifiée, qui sécurise la prise en charge de l'usager, en limitant les erreurs et les doublons.

Données sécurisées et usage de confiance

Le DUI intègre des mécanismes renforcés de sécurité : accès contrôlés, actions tracées, protection des données sensibles.

Un environnement de travail fiable, conforme aux exigences de sécurité des données de santé.

Consultation facilitée des documents

La consultation de **Mon espace santé se fait directement depuis le DUI**.

Sans ressaisie, avec une alimentation facilitée de Mon espace santé pour certains documents, intégrant la gestion de la non-opposition et du consentement de la personne.

Vos cas d'usage

Accueillir une personne avec des informations fiables dès l'arrivée

Une personne en situation de grande précarité est admise en **Lits Halte Soins Santé (LHSS)** à la suite d'une hospitalisation. L'équipe doit connaître rapidement sa situation médicale et sociale. Sans outils intégrés, les informations arrivent par téléphone ou documents incomplets, avec un risque d'erreur. **Avec le DUI, l'identité de la personne est fiabilisée grâce à l'INS, et les documents utiles sont échangés via une MSSanté.**

Coordonner les intervenants autour d'une personne

Une personne est suivie en **Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)** et bénéficie d'un accompagnement à la fois médical et social.

Sans outil partagé, les informations circulent difficilement entre travailleurs sociaux, infirmiers, médecins. Avec le DUI, les informations sont centralisées et partagées entre les **professionnels habilités**, et **les échanges avec les partenaires** se font via la **MSSanté**.

Permettre à la personne d'accéder à ses documents et de suivre son parcours

Une personne prise en charge en **Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)** dispose de documents de santé et d'informations importantes pour son suivi. Sans dispositif adapté, ces documents sont difficilement accessibles par la personne et peu partagés entre acteurs. **Avec le DUI, certains documents peuvent être versés dans Mon espace santé, permettant à la personne d'y accéder et aux professionnels autorisés de les consulter.**

Gagner du temps et fiabiliser les remontées de données

OBJECTIF 2

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 permet de **réutiliser automatiquement les données saisies** dans le dossier usager pour répondre aux obligations réglementaires et aux besoins de pilotage.

Les informations ne sont plus ressaisies dans plusieurs outils. Elles sont produites une seule fois, au plus près du soin ou de l'accompagnement, puis exploitées directement.

- Les données que vous renseignez au fil de l'accompagnement (profil des personnes, accompagnements réalisés, suivi…) sont structurées selon des référentiels nationaux (***CI-SIS***), ce qui garantit leur homogénéité.
- Elles contribuent également au suivi des usages numériques via des outils nationaux comme **MaturiN SMS**.
- Un fichier unique, généré automatiquement à partir du DUI, regroupe les indicateurs clés sur 12 mois d'activité (admissions, accompagnement, coordination, données administratives…).

MaturiN SMS

Outil national utilisé pour mesurer et suivre le développement des usages numériques dans les établissements.

Les remontées de données sont plus simples, plus fiables et directement exploitables, tout en réduisant la charge administrative.

Vos cas d'usage

Fiabiliser les remontées de données sur l'utilisation du DUI

La direction souhaite disposer d'indicateurs fiables pour suivre l'utilisation du DUI, analyser l'activité de l'établissement et répondre plus facilement aux demandes de reporting.

Sans données structurées, le recueil des informations repose sur des extractions et consolidations manuelles provenant de différentes sources. Ces traitements sont **chronophages**, peuvent générer des écarts dans les données remontées et rendent plus difficile le suivi de l'activité réelle de la structure.

Avec le DUI Vague 2, les données relatives aux usages du DUI (admission, gestion administrative, accompagnement, coordination, soins, circuit du médicament) **sont automatiquement extraites à partir des informations saisies par les professionnels**. L'établissement dispose ainsi d'indicateurs homogènes, actualisés et objectivés pour piloter son activité et faciliter ses remontées de données.

Faciliter la continuité de l'accompagnement lors d'un changement de dispositif

Une personne passe d'un dispositif à un autre (*ex : CAARUD vers LHSS, ou LAM vers une autre structure*), après une hospitalisation ou une évolution de sa situation.

Les informations utiles à l'accompagnement sont souvent transmises de manière partielle, avec un risque de perte d'information (suivi, traitements, accompagnement en cours). **Avec le DUI, les informations clés sont structurées et formalisées dans des documents partageables.**

Elles peuvent être transmises via **MSSanté** aux professionnels du dispositif d'accueil, et partagées dans **Mon espace santé**, facilitant leur consultation

Le nouveau dispositif accède ainsi à des informations fiables et directement exploitables, sans ressaisie. Cela permet d'assurer une continuité d'accompagnement, tout en évitant les pertes d'information lors des transitions.

Produire les documents de transmission des données de santé

OBJECTIF 3

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 permet de **produire, structurer et partager les documents de santé et d'accompagnement de la personne dans des formats** standardisés et interopérables.

Les documents (test rapide d'orientation diagnostique, projet personnalisé d'accompagnement, lettre de liaison …) **sont structurés dès leur création dans le DUI, ce qui les rend compréhensibles et réutilisables par tous les acteurs.**

- Ils peuvent être partagés automatiquement via **MSSanté** ou vers **Mon espace santé**, sans ressaisie ni transformation.
- Les informations sont à jour, homogènes et accessibles au bon moment, quel que soit le lieu de prise en charge.

Vous améliorez la continuité des prises en charge et la coordination, en vous appuyant sur des documents fiables et immédiatement exploitables.

Vos cas d'usage

Partager le projet d'accompagnement pour coordonner les actions

Une personne est accompagnée en ACT ou en CSAPA, avec des besoins à la fois sanitaires et sociaux. Son projet personnalisé d'accompagnement évolue régulièrement selon sa situation.

Avec le DUI, le projet est structuré, centralisé et accessible aux professionnels habilités au sein de la structure, garantissant une vision commune des objectifs et des actions mises en œuvre.

Pour les partenaires extérieurs à la structure, qui ne disposent pas d'un accès au DUI :

- le projet ou ses éléments de synthèse peuvent être transmis via la **MSSanté**
- et partagés dans **Mon espace santé**

Cela permet de renforcer la coordination entre intervenants internes et externes.

Tracer et partager une vaccination réalisée dans un parcours instable

Une personne accompagnée bénéficie d'une vaccination dans un contexte de suivi irrégulier.

Avec le DUI, la vaccination est enregistrée de manière structurée et une note de vaccination est générée, comprenant les informations essentielles (type de vaccin, date, professionnel réalisant l'acte…). Le **schéma vaccinal de référence** est accessible directement dans le DUI, afin de sécuriser les pratiques et vérifier la conformité du calendrier vaccinal.

La note peut être :

- **transmise via MSSanté**
- **et partagée dans Mon espace santé, permettant l'historisation des vaccinations**

Les informations restent accessibles aux professionnels autorisés, même en cas de parcours complexe.

Transmettre une lettre de liaison pour organiser l'entrée dans une structure

Une personne est orientée vers un LAM ou un LHSS après un passage à l'hôpital ou un suivi en CSAPA. Une lettre de liaison est nécessaire pour préparer son accueil. Elle contient des informations clés : *éléments médicaux récents, traitements en cours, situation sociale, besoins spécifiques à prendre en charge, éléments de contexte du parcours*. Sans outil structuré, ces informations sont transmises de façon incomplète ou tardive, ce qui complique l'accueil.

Avec le DUI, la lettre est structurée, partagée via des canaux sécurisés (MSSanté, MES) et accessible immédiatement aux professionnels concernés. L'accueil est préparé en amont, et la prise en charge peut démarrer dans de bonnes conditions.

Sécuriser les données et accès pour un DUI fiable et de confiance

OBJECTIF 5

Ce que ça change concrètement

Votre DUI référencé Vague 2 renforce la **cybersécurité** et la **sécurité des systèmes d'information** (SSI), pour garantir la **confidentialité**, la **traçabilité** et la **fiabilité** de l'ensemble des informations de santé.

Des solutions plus sûres et mieux protégées

Les éditeurs appliquent des **pratiques de développement sécurisé** tout au long du cycle de vie de leurs solutions.

Les logiciels font l'objet d'un suivi continu des vulnérabilités et de mises à jour régulières pour corriger les failles de sécurité identifiées.

Des **mesures de prévention, de détection et de correction** sont mises en œuvre afin de renforcer la protection des données et de limiter les risques de cyberattaque.

Des identités et des accès mieux maîtrisés

Chaque professionnel dispose d'un compte nominatif et accède aux services via Pro Santé Connect, avec **authentification forte** (ou à **double facteur**).

Les sessions sont **sécurisées (verrouillage automatique, fermeture après inactivité).**

L'identité du professionnel est **vérifiée dans les échanges avec les services numériques de santé.**

Des données protégées à chaque étape

Toutes les actions réalisées dans le DUI (consultation, création, modification, transmission) sont **tracées** et **historisées**, garantissant une meilleure traçabilité des informations.

Les données sont protégées grâce à des **mécanismes de contrôle des accès, de sécurité et d'intégrité**, limitant les risques d'accès non autorisés, de perte ou d'altération.

Des solutions testées et vérifiées

Le logiciel fait l'objet de **tests d'intrusion** réalisés par des prestataires qualifiés.

Il est soumis à une **évaluation** formalisée de sa conformité aux exigences de sécurité nationales.

Cette validation est une **condition préalable** nécessaire pour être éligible au **référencement Ségur**.

Vos cas d'usage



Utiliser un logiciel conçu pour résister aux risques de sécurité

Les professionnels utilisent quotidiennement le DUI pour consulter, modifier et partager des informations sensibles.

Avec la Vague 2, les éditeurs doivent intégrer des exigences de sécurité renforcées dès la conception du logiciel : *gestion des vulnérabilités, mises à jour de sécurité, contrôle des accès et traçabilité des actions*.

Les professionnels bénéficient d'un environnement plus sûr pour protéger les données des personnes accompagnées et assurer la continuité de leur activité.

Le DUI permet de produire et d'accéder aux documents suivants –

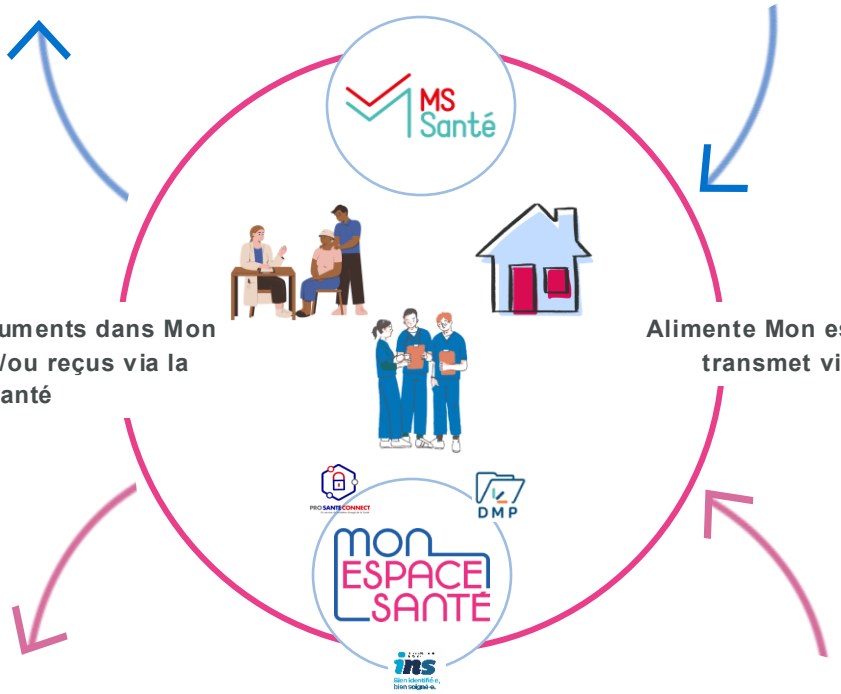
Le DUI s'intègre dans **l'écosystème numérique du territoire** et favorise des échanges sécurisés entre les acteurs du soin et de l'accompagnement, au bénéfice d'un **parcours coordonné** de la personne accompagnée.

ESSMS pour personnes en difficultés spécifiques (PDS)

DUI

Liste non exhaustive de documents produits par le DUI de l'ESSMS et qui peuvent alimenter l'espace santé des personnes accompagnées par l'ESSMS

- Projet personnalisé d'accompagnement
- Lettre de liaison d'entrée en structure sociale ou médico-sociale
- Lettre de liaison de sortie en structure sociale ou médico-sociale
- Note de vaccination (si acte réalisé)
- Test rapide d'orientation diagnostique
- Certificat médical de l'ESSMS (ex. hospitalisation psychiatrique sur demande d'un tiers)



Consulte des documents dans Mon espace santé et/ou reçus via la MSSanté

Alimente Mon espace santé et/ou transmet via la MSSanté

Autre ESSMS

Médecine de ville

Hôpital

Laboratoire de biologie

Imagerie

Officine

Liste non exhaustive de documents que l'ESSMS pourra consulter à terme dans l'espace santé de la personne qu'il accompagne, ou récupérer via MSSanté

- Prescriptions de produits de santé
- Prescriptions d'actes (biologie, soins infirmiers, kiné, etc.)
- Comptes rendus médicaux
- Résultats d'examens (biologie, imagerie)
- Documents de suivi médical (psychiatrique, addictologie…)
- Autres prescriptions

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

LA E-SANTÉ FRANÇAISE

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Ségur du Numérique en Santé
Pour le secteur social et médico-social

630 M€
dédiés au médico-social

2 sur 3
ESSMS équipés d'un DUI Vague 1

32 691
ESSMS embarqués

La **Vague 2 du dispositif SONS médico-social**, lancée en mars 2026, vient parachever les ambitions portées par le Ségur du numérique en santé. Une fois leurs solutions mises en conformité avec les exigences de cette vague et dûment référencées, les éditeurs pourront les déployer auprès des ESSMS. Ces déploiements s'appuieront sur la signature d'un bon de commande, **sans reste à charge pour les structures**.

La Vague 2 se déploie en parallèle dans les autres secteurs (sanitaire, ville,...). Elle permet ainsi aux structures médico-sociales de **se mettre en conformité** avec les exigences réglementaires et de s'aligner avec le secteur sanitaire, contribuant à un système de santé **plus interopérable et décloisonné**.

Quels prérequis pour la Vague 2 ?

Vos actions pour vous engager en Vague 2

Vérifiez votre situation
- Assurez-vous que vous faites partie d'une catégorie d'ESSMS éligibles et que vous disposez d'un DUI
- Vous pouvez être accompagné par votre **ARS / GRADeS**

Rapprochez-vous de votre éditeur
- Rapprochez-vous de votre éditeur pour solliciter une montée de version
- Assurez-vous que votre éditeur soit bien référencé sur le périmètre **PDS « personnes en difficultés spécifiques »**

Assurez les prérequis techniques
- Vous devez disposer d'une MSSanté opérationnelle, en particulier si vous avez bénéficié de la Vague 1 du SONS
- Assurez-vous que vos certificats logiciels soient établis au niveau du FINESS juridique et anticipez leur renouvellement

Organisez votre déploiement
- Anticiper les conditions de déploiement dans votre établissement
- Un même organisme gestionnaire (FINESS juridique) ne peut effectuer qu'une seule commande par solution référencée

***Point de vigilance** : les éditeurs ont jusqu'au 15 mars 2028 pour référencer leur logiciel conformément aux exigences du SONS Vague 2*

Pour en savoir plus :

Vous pouvez consulter les documentations suivantes

- La page Ségur tout secteur
- La page Ségur pour le médico-social
- Le replay du webinaire « Comprendre la Vague 2 pour le médico-social »
- Liste des solutions référencées et en cours
- Le parcours guidé ESSMS

Commande avant le 15 juin 2028

Installation avant le 15 mars 2029

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

SÉGUR NUMÉRIQUE